

**Propositions à Monsieur le président de la République pour institutionaliser l’Ethique professionnelle.**

## Démarche :

Le concours se déroulant à l'échelle nationale, j'ai naturellement limité le cadre de l'essai au cadre national. De plus il m'a semblé pertinent d'inscrire cette réflexion au cœur de l'actualité nationale centrée principalement autour du grand débat national proposé par le président de la République. N'ayant pas la chance d'y pouvoir participer directement, j'espère le faire indirectement au travers de cette réflexion. Dans l'idée des lettres ouvertes que le président de la République use, j'ai voulu rendre l'essai saisissant et force de propositions<sup>1</sup>. Cette forme d'expression est très en vogue et permet d'avoir de l'impact. Quant au point de vue adopté, il se veut global en considérant que l'éthique ne doit plus être une affaire individuelle mais plutôt une affaire institutionnelle. Je considère que l'éthique, devrait faire partie de toutes les sphères sociales et professionnelles. Par conséquent je n'ai pas adopté un point de vue essentialiste et individualiste de l'éthique mais davantage un point de vue structuraliste et institutionnaliste. En effet, bien que concept d'émanation personnelle, elle devrait s'institutionnaliser pour qu'elle devienne l'affaires de tous les Français. La démonstration a clairement pour objectif de proposer des solutions concrètes qui soient prises en compte pour faire de l'éthique le moteur d'une société toujours plus juste.

## Résumé de l'essai :

Lorsque la question de l'éthique se pose dans le cadre professionnel, on est amené à parler d'éthique professionnelle, notion qui semble à première vue antinomique. En effet, le monde professionnel actuel est, à l'image du *Meilleur des mondes*, impitoyable et créateur de « meilleurs », dans lequel une certaine compétition met en marche les mécanismes mentaux de la survie qui font oublier certaines valeurs de vivre ensemble. Comment donc concevoir et concilier l'éthique avec le monde professionnel actuel ?

La première proposition faite au président de la République est de former les futurs professionnels à l'éthique dès le plus jeune âge sur l'exemple danois, pays considéré comme un modèle par le président de la République en personne. Les jeunes enfants dont l'éducation est imprégnée de l'éthique agiront dans leur vie professionnelle future en accord avec leurs valeurs éthiques.

La seconde proposition consiste à combler les lacunes de l'égalité des chances concernant, d'une part, l'égalité salariale entre hommes et femmes et, d'autre part, l'accès à l'emploi. Celle-ci dépend grandement de l'éthique professionnelle des employeurs. La législation française en matière d'égalité salariale entre hommes et femmes existe depuis 2014 mais les responsables politiques se doivent de mettre au point des moyens efficaces afin qu'elle soit respectée. En revanche l'égalité des chances pour l'accès à l'emploi est beaucoup plus critiquable. Il n'existe aucune obligation pour l'employeur de motiver ses choix et ses refus. Sans mettre en place une méthode permettant aux recruteurs de développer une éthique professionnelle, l'avenir professionnel de bon nombre de postulants pourrait dépendre du bon vouloir arbitraire des recruteurs.

Enfin, la troisième proposition consiste à faire un lien étroit entre le travail et la santé et à considérer que « le travail c'est la santé ». Étant donné que l'on peut mesurer le mal-être au travail et que cela se chiffre à 2, 394 milliards par an, pourquoi ne mettrions-nous pas en place une méthode pour mesurer le bien-être au travail, qui dépend de l'éthique, afin d'ajuster le niveau de contribution à la sécurité sociale des entreprises à leur niveaux d'éthique ?

---

<sup>1</sup> « Grand débat national : lettre d'Emmanuel Macron aux Français », *Le Point*, 15 janvier 2019.

### Références bibliographiques et numériques :

Caine, P., (groupe Thalès) « La mixité est une chance pour les entreprises et les hommes ont un rôle à jouer », *Linkedin*, 6 mars 2019.

LACOLARE, V., « l'éthique professionnelle et sa mise en œuvre dans l'entreprise », chronique *Le Journal du Net*, 20 août 2012.

ROULAND G., « L'employeur n'a pas à se justifier sur le rejet d'une candidature à l'embauche », *Village de la justice*, 14 mai 2012.

SUTOUR, S., LORRAIN, J-L., « L'éthique, une problématique européenne », rapport d'Information N° 67, Sénat, 10 octobre 2013.

« Grand débat national : lettre d'Emmanuel Macron aux Français », *Le Point*, 15 janvier 2019.

Discours de Emmanuel Faber sur la justice sociale à HEC lors de la cérémonie de remise des diplômes 2016.

« Le cours d'empathie obligatoire dans les écoles danoises », RTBF le 23 août 2016.

« Le cours d'empathie obligatoire dans les écoles danoises », RTBF le 23 août 2016.

Discours du président de la République Emmanuel Macron lors de sa visite au Danemark, BFM TV, 29 août 2018.

« Égalité salariale hommes-femmes : les entreprises seront notées », *Le Monde*, 23 novembre 2018.

« Le Capital de Carl Marx : le travail c'est la santé », Les Chemins de la philosophie, émission du 12 octobre 2017.

Mozart Consulting, Indice de Bien-être au travail, IBET 2018.

« À 200 ans, jamais Marx n'a jamais été aussi jeune et utile », *Libération*, 17 mai 2018.

Propositions à Monsieur le président de la République pour institutionnaliser  
l'Éthique professionnelle :

Monsieur le président de la République,

L'éthique est une notion profondément philosophique dérivée de la notion grecque *ethos* signifiant à la fois les « mœurs » mais aussi les « coutumes », les « habitudes »<sup>2</sup>, et donc le lieu de vie, le caractère habituel, la manière d'être, les habitudes d'une personne. L'association du terme « éthique » avec la notion « professionnelle » forme à première vue un oxymore dans la mesure où le monde professionnel tend à devenir de moins en moins stable, le marché de l'emploi de plus en plus flexible et de plus en plus compétitif. Comment donc concevoir et concilier l'éthique avec le monde professionnel actuel ?

La double acception du terme *ethos* révèle non seulement l'importance du milieu professionnel dans la construction personnelle pour ceux qui évoluent déjà dans un cadre professionnel et d'autre part l'importance de permettre à tous d'accéder à un tel cadre. Dans le cas des premières personnes, elles consacrent beaucoup de leur temps de vie dans ce cadre et ce temps devrait permettre la construction sociale de la personne, celle-ci étant à la fois fruit de son individualité et de son environnement. Dans le cas des secondes personnes, elles risquent de se voir privées d'un tel cadre social pour se construire et s'épanouir.

Bien que la question revête un caractère philosophique et littéraire, elle mérite d'être posée puisqu'elle concerne, si ce n'est toutes les sociétés, la société française vous ayant élu et vous considérant parfois comme philosophe tout en sachant que vous encouragez une certaine flexibilité du monde professionnel.

Mais beaucoup de citoyens français considèrent aussi que, malgré les cadres juridiques existants, le monde professionnel actuel est, à l'image du *Meilleur des mondes*<sup>3</sup>, impitoyable et créateur de « meilleurs », dans lequel certaine compétition et une recherche de performance mettent malencontreusement en marche les mécanismes mentaux de la survie qui font oublier certaines valeurs éthique et du vivre ensemble, voir négligeant le respect de la dignité humaine, laissant à la traîne bon nombre de personnes<sup>4</sup>. Ce n'est pas Emmanuel Faber qui dirait le contraire<sup>5</sup>.

- I) Former les futurs professionnels à l'éthique dès le plus jeune âge : pour une éthique des futurs professionnels

Exemple du Danemark :

Le Danemark consacre, dans son programme d'éducation nationale, une heure par semaine pour développer l'empathie de ses élèves. Pour beaucoup, ce programme contribuerait à rendre les enfants plus heureux, également dans leur future vie d'adulte<sup>6</sup>. L'Empathie est intrinsèquement liée à l'éthique puisque, en donnant les moyens de se mettre à la place des autres, elle permet de discerner ce qui constitue une bonne ou une mauvaise action.

---

<sup>2</sup> SUTOUR, S., LORRAIN, J-L., « L'éthique, une problématique européenne », rapport d'Information N° 67, Sénat, 10 octobre 2013.

<sup>3</sup> Référence faite au roman d'Aldous Huxley, *Le Meilleur des mondes*.

<sup>4</sup> LACOLARE, V., « l'éthique professionnelle et sa mise en œuvre dans l'entreprise », chronique *Le Journal du Net*, 20 août 2012.

<sup>5</sup> Discours de Emmanuel Faber sur la justice sociale à HEC lors de la cérémonie de remise des diplômes 2016.

<sup>6</sup> « Le cours d'empathie obligatoire dans les écoles danoises », RTBF le 23 août.

Pour certains « l'empathie est aussi importante que les mathématiques ou l'anglais »<sup>7</sup>. Ce faisant, le respect du bien-être des autres importera autant pour ces futurs professionnels danois que les montages financiers qui leur permettront de faire fortune. Concrètement, ce programme danois vise à développer la sensibilité et l'humanisme des enfants afin notamment de « créer une atmosphère où les jeunes se sentent à l'aise, et peuvent communiquer ensemble, par exemple pour trouver une solution à un problème éventuel ». Cet apprentissage du vivre ensemble dès le plus jeune âge favorisera plus tard la mise en place par ces futurs professionnels de cultures d'entreprise sur base de leur apprentissage précoce. Vous avez affirmé lors de votre visite au Danemark que « ce modèle danois nous inspire beaucoup »<sup>8</sup>. Alors n'attendons plus, parlez-en avec le ministre de l'éducation nationale, Jean-Michel Blanquer, pour agir en ce sens afin de faire de l'éthique une caractéristique intangible de notre société et de tout un chacun face à un monde professionnel qui bouge sans cesse.

## II) L'égalité des chances pour l'accès à l'emploi et égalité des salaires : pour une éthique des employeurs

Aussi vous valorisez la méritocratie, comme moteur de la justice sociale<sup>9</sup>. Cette justice sociale devrait rendre effective l'égalité salariale entre les hommes et les femmes. Comme le dernier rapport de la Banque mondiale le rappelle (*Business and the Law 2019, a decade of reform*), l'égalité de droit entre hommes et femmes est une condition *sine qua non* du développement des sociétés humaines<sup>10</sup>. La loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les hommes et les femmes est une grande avancée mais il reste des efforts à faire pour que le respect de la loi soit irréprochable. A ce sujet, l'initiative de la ministre du travail, Muriel Pénicaud, et de la secrétaire d'Etat chargée de la lutte contre les discriminations, Marlène Schiappa, visant à gommer les inégalités salariales liées au sexe est bienvenue<sup>11</sup>.

S'agissant de l'égalité des chances pour l'accès à l'emploi, la loi du 10 juillet 1987 en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés, obligeant tout employeur occupant au moins 20 salariés à employer à plein temps ou à temps partiel des travailleurs handicapés dans une proportion de 6 % de l'effectif total de l'entreprise, est une très bonne base. Cependant un problème plus général demeure. Dans le cadre de procédures de recrutement, l'employeur n'est pas tenu de se justifier sur le rejet d'une candidature à l'embauche<sup>12</sup>. Ce silence est éminemment dangereux puisqu'il peut constituer une discrimination.

En l'absence de normes obligeant l'employeur à justifier le rejet d'une candidature, il serait convenable de mettre en place un mécanisme d'incitation à la motivation des refus d'embauche. Techniquement, il s'agirait d'inciter les entreprises à intégrer l'impératif de justification des rejets des candidatures dans leur politique de Responsabilité Sociale des Entreprise (RSE), en donnant l'avantage des commandes publiques à celles qui intègrent cet impératif dans leur RSE.

---

<sup>7</sup> Jessica Alexander experte en éducation, cité dans le même article.

<sup>8</sup> Discours du président de la République Emmanuel Macron lors de sa visite au Danemark, BFM TV, 29 août 2018.

<sup>10</sup> Caine, P., (groupe Thalès) « La mixité est une chance pour les entreprises et les hommes ont un rôle à jouer », *LinkedIn*, 6 mars 2019.

<sup>11</sup> « Égalité salariale hommes-femmes : les entreprises seront notées », *Le Monde*, 23 novembre 2018.

<sup>12</sup> ROULAND G., « L'employeur n'a pas à se justifier sur le rejet d'une candidature à l'embauche », *Village de la justice*, 14 mai 2012.

- III) « Le travail c'est la santé »<sup>13</sup> : Mesurer le bien-être au travail et ajuster le niveau de contribution à la sécurité sociale des entreprises à leur niveau d'éthique

Coût du mal-être au travail :

Selon une étude récente sur le risque socio-organisationnel dans le secteur privé, le coût du mal-être au travail atteint les 13 340 euros par salarié et par an en France du fait des conséquences caractérisées par les accidents du travail, maladie professionnelles, absentéismes, les ruptures de contrat<sup>14</sup>. Pour saisir l'importance du fléau, il faut multiplier les 13 340 par les 18,3 millions de travailleurs du secteur privé. Cela représente une perte de performance aussi bien pour les entreprises que pour la Sécurité sociale. En effet, les entreprises gagneraient à maintenir leurs employés au meilleur de leur forme pour éviter le manque de personnel et les dépenses supplémentaires lors de nouvelles procédures de recrutement suite à des démissions. Sans compter les coûts des litiges devant le Tribunal des Prud'hommes. De même, veiller au bien-être des travailleurs contribuerait grandement à limiter les dépenses de la Sécurité sociale.

Aussi, tel que vous l'avez conseillé à tous les jeunes, j'ai lu et écouté Marx<sup>15</sup> ! Ce dernier propose une conception originale du travail me permettant de vous proposer une solution originale : il propose de considérer le travail allant de pair avec la santé. En effet il pense que « la société ne trouvera son équilibre qu'à partir du moment où elle tournera autour du soleil qu'est le travail »<sup>16</sup> . Il entend par là un travail libéré de toute subordination du moins insupportable, dont le moteur ne devrait pas être la survie dans le monde professionnel, mais plutôt l'amour de ce que l'on fait et de ceux avec qui on le fait.

En pratique, la mesure du bien-être au travail et l'ajustement du niveau de contribution des entreprises à leur niveau d'éthique est tout à fait possible. En effet, étant donné que l'on peut mesurer le coût du mal-être au travail, on peut aussi mesurer le bien-être au travail et donc mesurer le niveau d'éthique au sein des entreprises. A partir de là il ne reste plus qu'à ajuster le niveau de contribution à la sécurité sociale des entreprises à leur niveaux d'éthique.

Je ne peux étendre mon propos sur les aspects techniques de cette proposition pour une raison de synthèse. Néanmoins, laissez-moi vous dire que le bien-être au travail remplacera le mal-être et l'éthique professionnelle sera une bien belle chose que vous aurez réalisé, confirmant à vos électeurs que vous méritez bel est bien leur confiance et la considération intellectuelle qu'ils vous accordent.

---

<sup>13</sup> « Le Capital de Carl Marx : le travail c'est la santé », Les Chemins de la philosophie, émission du 12 octobre 2017.

<sup>14</sup> Mozart Consulting, Indice de Bien-être au travail, IBET 2018.

<sup>15</sup> « À 200 ans, jamais Marx n'a jamais été aussi jeune et utile », *Libération*, 17 mai 2018.

<sup>16</sup> « Le Capital de Carl Marx : le travail c'est la santé », *op.cit.*, 40'.